Image not found or type unknown

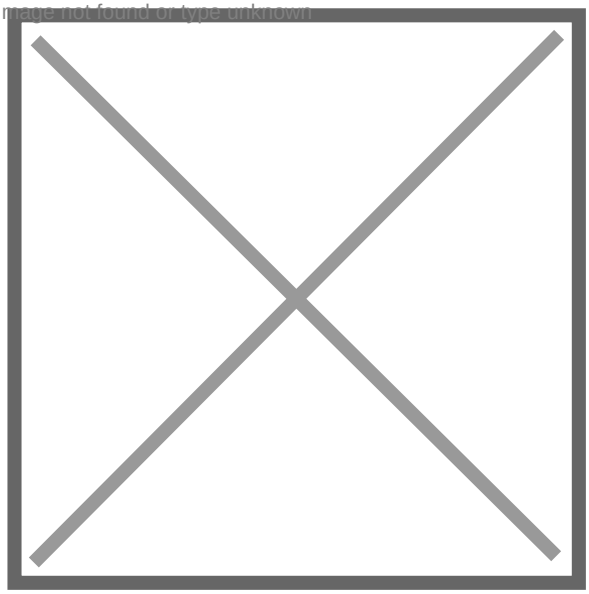

# Apres un aprf puis éxpulsion

Par **nouna69**, le **01/05/2011** à **01:59**

Bonjour,
je suis française mon marie est éxpulsé en algérie pour menace a lordre public pour violence conjugal il a retourné en france en situation irréguliére sachant que j'ai interempue la procedur de dévorce . en vie ensemble dans une appartement le bail a nous deux .la factur edf a son nom .jaimerais savoir savoir que la préfectur ne risque t-elle pas refuser mon dossier.et mon marie il risque quoi c il fait atrapper par la police .s'il vs plait j'ai vraiment besoin de vous répences merci

Par **amajuris**, le **01/05/2011** à **10:33**

bjr,
même s'il est revenu en France irrégulièrement, son obligation de quitter le territoire français demeure.
la décision d'expulsion a sans doute été prise suite à une procédure que vous avez faite contre lui même si vous avez décidé de ne plus divorcer cette procédure existe toujours.
cdt

Par **nouna69**, le **01/05/2011** à **23:39**

bonjour et merci de votre répence oui c'est moi.et je voulais savoir quelle sont les démarche que je dois éffectuer pour que je puis vivre acoter de mon marie .si je dois signaler notre stuation a la préfecture . poura t il récuperer sa carte de resident de 10 ans je suis perdue

perdue .je dor plus je ne sais plus quoi fair .que je puis fair merci de rependre

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **23:48**

La menace à l'ordre public est un motif pour refuser le droit au séjour d'un conjoint de Français.
Ce n'est pas en revenant illégalement en France, qu'il va arranger son cas

Par **amajuris**, le **02/05/2011** à **10:22**

bjr,
à part vivre ensemble dans son pays je ne vois pas d'autre solution.
c'est vous qui avez en quelque sorte demandé son expulsion à l'administration française. le fait que vous ayez changé d'avis n'annule pas la décision d'expulsion.
cdt

Par **nouna69**, le **02/05/2011** à **13:25**

merci pour votre répence mes son avocat il ma dit
apres 6 moi en peut relancer une procédure pour qui il puis revenir avec des preuves que vous éte toujour ensemble éxemple (biellet d'avion -photo emsemble ) frenchement je suis perdue haider moi svp

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **18:08**

on "peut" mais la Préfecture pourra refuser parce que
- il est entré illégalement en France, donc il devra retourner dans son pays pour avoir un visa long séjour
- s'il est considéré comme menace à l'ordre public, il n'aura pas son visa.

Qui a frappé sa femme, recommencera

Par **nouane669**, le **19/05/2011** à **22:17**

bonjour je voulais juste savoir il risque quoi s il fait interpeller par la police .frenchement je peut pas vivre loin de mon marie .c'est un vectime de mes fausse déclaration. je vien a vous pour avoir des coneille svp j'ai vraiment bezoin de vous répence merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **23:32**

S'il se fait arrêter, c'est de nouveau l'expulsion. Faire attention s'il a un sursis en cours.

[citation]je peut pas vivre loin de mon marie .c'est un vectime de mes fausse déclaration. [/citation] Alors assumez, allez vivre avec lui dans son pays.

Par **nouane669**, le **02/06/2011** à **03:29**

bonjour
mimi 493
s'il est considéré comme menace à l'ordre public
mes il a jammais de souci
quelle est la milleur procdure a prendre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés